

Paroisse Sainte Famille de Pau

Travaux et entretiens

**Chers paroissiens de la Sainte Famille,
des églises Ste Bernadette et Ste Thérèse.**

Comme vous le savez, nos 2 églises qui datent de plus d'un demi- siècle, ne reçoivent aucune subvention pour leur fonctionnement et leur entretien.

Comme chaque immeuble ou maison individuelle, on doit régulièrement entretenir, réparer et de temps en temps remplacer des équipements très onéreux. Ce sont des rénovations lourdes et des mises aux normes qui, financièrement, sont très importantes, d'autant plus que les 2 bâtiments sont très grands.

Or, il se trouve que la recette des quêtes ne suffit pas à couvrir certaines dépenses en cours ou prévues.

Rien que cette année, des travaux ont déjà été réalisés pour :

- Le changement de chaudière à gaz à Sainte Thérèse
- La mise aux normes électriques des salles paroissiales de Sainte Bernadette .
- Le remplacement de la porte des toilettes à Sainte Thérèse

Pour un montant de : 6 508 €,

- Le nettoyage des toitures plates de Sainte Thérèse
- L'entretien des espaces verts de l'ensemble de la Paroisse de la Sainte Famille...
- Quelques petites réparations

Pour un montant de : 6 403 €.

Au total cette année, c'est une dépense déjà réalisée de **12 911 €** qui fait fondre les modestes réserves du compte de la Paroisse.

A cela s'ajoute une somme de **1814,40 €** correspondant aux travaux de maintenance de l'orgue de l'église Sainte Bernadette effectués fin août

Par ailleurs, ce mois- ci, nous allons installer des robinets thermostatiques dans les bureaux et salles de St Bernadette pour un montant de 1500 € afin d'éviter le gaspillage.

Et il est prévu d'installer rapidement une rampe pour accéder à l'orgue de Sainte Bernadette afin d'assurer la sécurité de nos organistes pour un montant de 1500 €.

Ces décisions sont prises par le **conseil paroissial des affaires économiques** composé de nos prêtres et de quelques paroissiens volontaires et/ou compétents, ainsi que de notre comptable. Il se réunit tous les 2 mois pour examiner chaque besoin, les priorités et urgences, et conseiller notre Curé, le Père Sylvain Dansou, sur les dépenses à engager.

(Naturellement, le conseil tient à la disposition de chaque paroissien toutes les pièces comptables justificatives qui sont remises et contrôlées à notre diocèse.)

Dans les prévisions, nous avons actuellement la modification des consommations d'énergie, car actuellement, nous avons à supporter une dépense de **GAZ pour le chauffage d'un montant de plus de 12 000 € par an, et en électricité de plus de 6 000 € par an !**

Pour couvrir ces besoins urgents et **indispensables** notre curé et le Conseil aux affaires économiques se voient contraints **de lancer un appel de fonds urgent auprès des paroissiens sous la forme d'une souscription. Nous avons besoin des fonds avant cet hiver** pour financer ces travaux nécessaires et urgents que nous avons dû reculer jusqu'ici.

Chacun comprend que, comme dans nos logements personnels, il nous faut absolument pouvoir garantir un minimum de chauffage dans nos églises, lesquelles sont hélas un peu trop des passoires thermiques comme on dit, vu qu'elles ont été construites à l'époque du gaz de Lacq abondant et très peu onéreux.

Le GNL, qui est le gaz majoritairement consommé en France, vient des États-Unis, avec un prix très élevé depuis le remplacement du gaz qui venait de Russie.

Nous avons aussi en prévision pour l'église **Sainte Bernadette** :

- Le changement de chaudière pour 15 000 €
- L'installation d'éclairage LED pour 5 000 €.

Sont également à prévoir et en cours de chiffrage :

- Le remplacement partiel des radiateurs de l'église Sainte Bernadette

Toutes ces dépenses et investissements ne sont ni du luxe ni des gadgets.

En plus de ces travaux lourds, il faut assumer l'entretien courant que nous chiffrons entre 10 et 15 000 € par an suivant les années .

La souscription 2025 est donc ouverte.

Vous avez à votre disposition des bons de souscription sur les tables aux sorties des deux églises.

Les modalités de paiement sont les suivantes :

- **En ligne sur Notre site internet**
<https://www.saintefamille64.org/soutenir-la-paroisse/>
- **En scannant le QR code figurant sur le bon de souscription ou sur l'affiche à l'entrée de l'église.**
- Le paiement en ligne se fait via le site du diocèse qui comptabilise bien les dons pour ce sujet et les reverse à notre paroisse.
- **Par chèque** à l'ordre de : ADB Souscription paroisse Sainte Famille

En procédant de cette façon, pour ceux qui payent l'impôt sur le revenu, un reçu fiscal pourra vous être envoyé ce qui réduira de 66 % votre participation financière, exactement comme pour le denier du culte dont nous reparlerons en fin d'année.

UN GRAND MERCI d'avance à tous nos paroissiens qui voudront et/ou pourront participer à cet effort pour le bien de notre PAROISSE et le confort des prêtres et des fidèles.